

# BUDGET

# 2022

**0%**  
d'augmentation  
des taux d'impôts  
communaux et  
gel des tarifs  
municipaux

Diminution de  
**57%**  
de l'endettement  
depuis 2005

**22**  
millions d'euros  
d'investissement

*Le 17 mars dernier, le budget primitif pour l'année 2022 a été voté par le Conseil municipal.*

*Moment fort de la vie de notre commune, il définit les orientations et priorités de la municipalité pour continuer à faire de Maisons-Alfort une ville où il fait bon vivre, respectueuse de l'environnement, aux finances saines et qui bénéficie d'un programme d'investissement toujours plus dynamique pour assurer à chaque Maisonnais des services et des équipements de qualité.*

*Le point sur le budget 2022.*

# Comment fonctionne le budget d'une commune ?



Le budget d'une collectivité couvre une année civile et doit obligatoirement être voté avant le 15 avril. Son élaboration est le fruit d'un travail coordonné entre le maire et l'ensemble des services de la ville. Une évaluation des dépenses et des recettes pour l'année est ainsi réalisée, certaines données étant fournies par l'Etat (bases d'imposition, montant des dotations...) tandis que les dépenses dites obligatoires doivent être sincèrement évaluées (charges de personnel...).

Des discussions sont ensuite engagées avec les services de la ville et la municipalité afin de déterminer les axes de dépenses et d'investissement de l'année conformément aux engagements du projet de mandat municipal.

Se tient alors un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget, une étape obligatoire pour les communes, qui permet d'informer les membres du Conseil municipal sur la situation et la stratégie financière, les engagements envisagés ainsi que la politique d'investissement.

Comme toute collectivité, le budget de la Ville de Maisons-Alfort doit obéir à la règle de l'équilibre réel, à savoir que les dépenses doivent être complètement couvertes par les recettes. Un budget supplémentaire est généralement voté en fin d'année afin d'ajuster les prévisions du budget primitif.

## Que regroupent les dépenses d'une commune ?

Le budget d'une commune se divise en deux sections : le fonctionnement et l'investissement, qui comprennent chacune une partie dépenses et une partie recettes. Ainsi, les dépenses de fonctionnement représentent le quotidien d'une ville englobant les charges de personnel, l'entretien des rues, des équipements municipaux, des espaces verts etc. tandis que celles d'investissement regroupent le financement de projets d'aménagement, d'amélioration du cadre de vie ou encore la création de nouveaux équipements.



## Les principales recettes

On retrouve le produit des impôts locaux, des taxes, des services municipaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État, les autres dotations et subventions ainsi que l'épargne brute que s'est constituée la ville (voir encart).

## L'AUTOFINANCEMENT OU ÉPARGNE BRUTE, SIGNE DE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

L'autofinancement ou épargne brute, fruit d'une gestion rigoureuse des finances communales, permet à notre Ville de disposer de ressources propres afin d'investir et de limiter le recours à l'emprunt. Une marge de manœuvre que la Ville de Maisons-Alfort a toujours fait en sorte de préserver

afin d'offrir aux Maisonnais des services de qualité tout en maintenant une pression fiscale modérée. La capacité d'autofinancement s'élève à 6,2 millions d'euros en 2022, permettant ainsi à notre commune de faire face à d'éventuels aléas et d'aborder l'année 2022 de façon plus sereine.

## Des priorités affirmées pour 2022

Le budget 2022 a été établi avec des priorités clairement définies par l'équipe municipale : continuer à faire de Maisons-Alfort un poumon vert à deux pas de la capitale, une ville encore plus sûre, solidaire, au cadre de vie toujours plus agréable. Une ville qui se transforme afin de proposer des services au plus près des besoins de chaque Maisonnais. Et ce, tout en maîtrisant les dépenses courantes, en limitant le recours à l'emprunt et sans aucune augmentation des taux d'imposition communaux.



Depuis un an, la Ville possède son maraîchage et fournit en fruits et légumes de saison cultivés de manière biologique les crèches municipales.

### Maisons-Alfort, un poumon vert à deux pas de la capitale

Préserver l'environnement et notre cadre de vie est une priorité de longue date de l'équipe municipale qui réaffirme cet engagement notamment par la création d'une Maison de l'Environnement sur les bords de Marne qui verra le jour en 2022. Sans oublier la poursuite du programme 1 000 arbres, l'expansion du maraîchage municipal, de la végétalisation de nouvelles cours d'école ou encore le fleurissement des pieds de murs. Ainsi, les dépenses allouées à l'aménagement et à l'environnement s'élèvent à 8,2 millions d'euros en 2022.

### Une ville plus sûre

Dans le cadre du projet de mandat 2020-2026, la Ville va **déployer la vidéoprotection dans tous les quartiers** afin de compléter les mesures de prévention et de sécurité déjà existantes et lutter contre les pratiques illégales et les infractions. Au total, environ **70 caméras** vont être installées pour un coût évalué à 1,9 million d'euros. Un projet qui conforte la volonté de la Ville d'œuvrer concrètement pour la sécurité et la tranquillité des Maisonnais. Les premières caméras seront posées d'ici la fin du mois de mai. **Le budget affecté à la sécurité est ainsi en hausse de 8% en 2022.**



Désormais, les policiers municipaux sont équipés de caméras-piétons dans l'exercice de leurs missions quotidiennes.



Le futur « QJ », un espace entièrement dédié à la jeunesse maisonnaise.

### Des finances saines et équilibrées et aucune augmentation d'impôt depuis 7 ans

L'évolution des dépenses courantes sera strictement limitée à 1,2% en 2022, soit une hausse inférieure à l'inflation estimée en septembre dernier par le gouvernement pour cette année (1,5%). De même, le recours à l'emprunt demeure limité (moins de 2,5 millions d'euros) afin de stabiliser durablement l'endettement par habitant et continuer à faire de notre commune l'une des villes de plus de 50.000 habitants de la métropole du Grand Paris les plus faiblement endettées. Pour la septième année consécutive, les taux communaux d'imposition des taxes foncières bâtie et non-bâtie en 2022 seront reconduits sans aucune augmentation par rapport à 2021. Il en va de même pour les tarifs de l'ensemble des services municipaux.

### Une ville qui se transforme

L'entretien et la modernisation des équipements communaux a toujours été l'une des priorités d'action de la Ville afin de

continuer à offrir aux Maisonnais des structures de qualité correspondant à leurs besoins. Tout en poursuivant cette politique inscrite dans la durée, Maisons-Alfort est aussi une ville qui se transforme, tournée vers la jeunesse et l'avenir. Ainsi, elle accueillera en 2022 le « QJ » pour Quartier des Jeunes au 31 Cours des Juilliottes. Un nouvel espace entièrement dédié à la jeunesse maisonnaise.

### Toujours solidaire

Plus que jamais, Maisons-Alfort entend rester une ville solidaire au plus près des besoins des Maisonnais les plus modestes ou fragiles. Cela passe par la reconduction des crédits affectés à l'action sociale - et en particulier la subvention annuelle versée au CCAS d'un montant de 300 000 euros. S'y ajoutent des moyens matériels attribués aux 25 écoles maternelles et élémentaires communales dont la dotation pédagogique annuelle par élève sera augmentée, comme tous les ans, de 2% en 2022.

## *Deux ans de crise sanitaire et des finances toujours aussi solides*

Grâce à sa gestion saine et équilibrée des finances locales qu'elle pratique depuis de nombreuses années, la Ville de Maisons-Alfort a pu faire face à deux années de crise sanitaire en étant au plus proche des Maisonnais. **Toujours en tête des villes bien gérées de la Métropole** en matière de dépenses de fonctionnement et d'endettement, notre Ville a ainsi pu dégager les marges de manœuvre nécessaires pour pallier les difficultés induites par la crise sanitaire et ce, **tout en continuant de proposer des services de qualité à toutes les générations de Maisonnais et à investir dans de nouveaux projets**. Cette gestion budgétaire soucieuse de l'argent des contribuables, qui caractérise notre ville, continue de se traduire dans ce nouveau budget 2022, conformément aux engagements pris de longue date par l'équipe municipale.

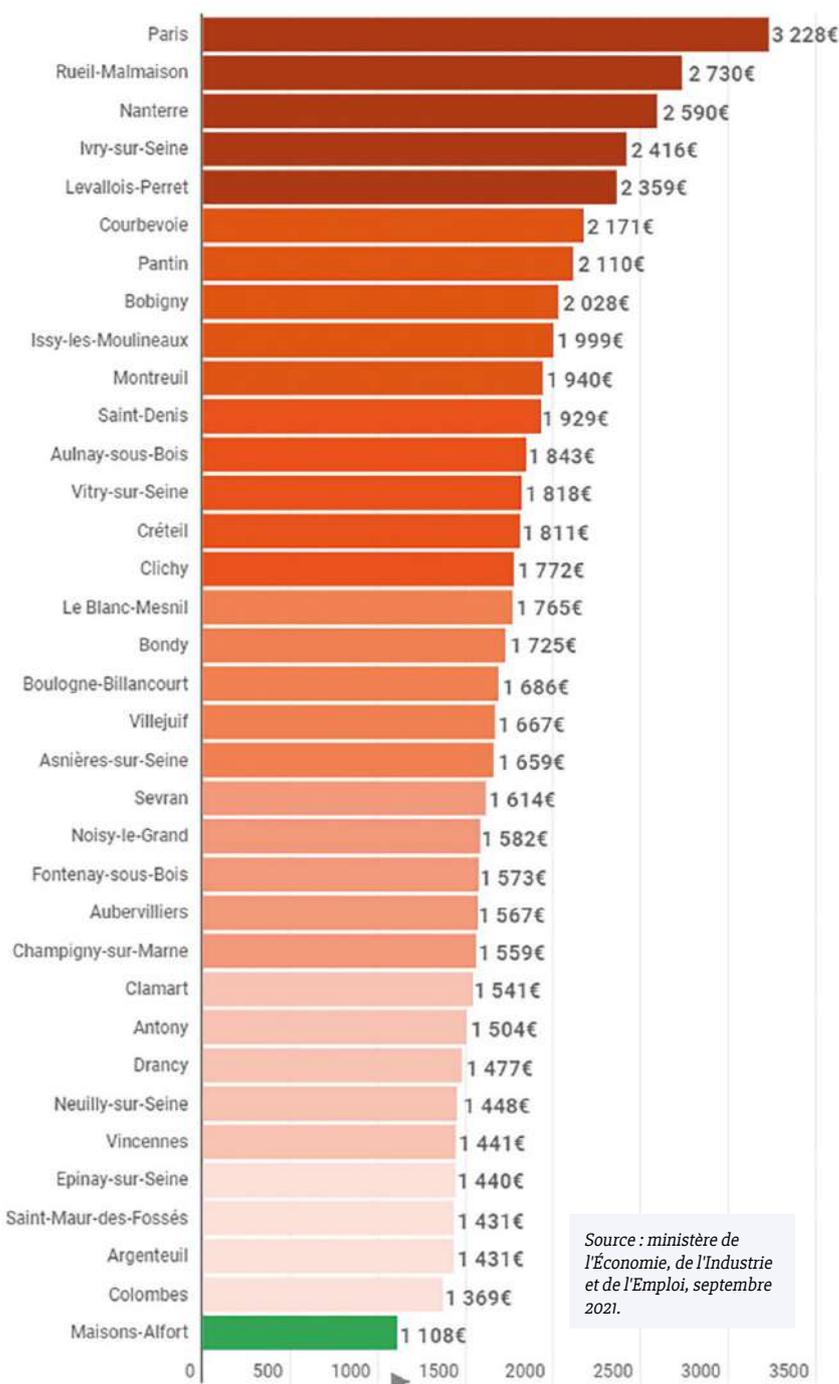
À ce contexte sanitaire encore incertain s'ajoute une conjoncture économique difficile que connaissent désormais les collectivités depuis plusieurs années, en raison, notamment, de la baisse constante des dotations de l'État, de la suppression progressive jusqu'en 2023 de la taxe d'habitation, et aujourd'hui du contexte inflationniste récemment renforcé par le conflit en Ukraine.

Face à ces éléments, la Ville de Maisons-Alfort réaffirme sa volonté de poursuivre une politique budgétaire raisonnée et maîtrisée et reste plus que jamais mobilisée pour mener à bien son programme d'investissement dynamique en faveur des Maisonnais.

## Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

C'est à Maisons-Alfort que les dépenses de fonctionnement sont les plus faibles parmi les 35 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris. Ainsi, elles s'élèvent à 1 108 euros/hab. en 2020, soit 39% de moins par rapport à la moyenne de la métropole du Grand Paris (1 809 euros/hab.).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES 35 COMMUNES DE PLUS DE 50 000 HABITANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS (EN EUROS/HABITANT).



Source : ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, septembre 2021.

« À titre comparatif, si Maisons-Alfort avait eu en 2020 un produit d'impôts locaux aussi élevé que la moyenne départementale des villes de plus de 50 000 habitants, cela aurait représenté 241 euros d'impôts locaux en plus par Maisonnais. »

Marie France Parrain,  
Maire de Maisons-Alfort

## Un faible endettement en baisse constante

L'endettement de notre Ville ne cesse de diminuer depuis plus de 15 ans, passant ainsi de 1 060 euros par habitant en 2005 à 451 euros en 2020, soit une diminution de 57% de l'endettement communal. Grâce à cette diminution significative, l'endettement en euros par habitant est inférieur de 73% à la moyenne des villes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris. **Maisons-Alfort est ainsi la commune de plus de 50 000 habitants la moins endettée du Val-de-Marne.** Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'endettement communal par habitant est même passé sous la barre des 400 euros, s'élevant environ à 392 euros, faisant de Maisons-Alfort la seule commune de plus de 50 000 habitants du Val-de-Marne dans cette situation. Ce qui permet de maintenir une faible pression fiscale tout en menant un programme d'investissement dynamique.

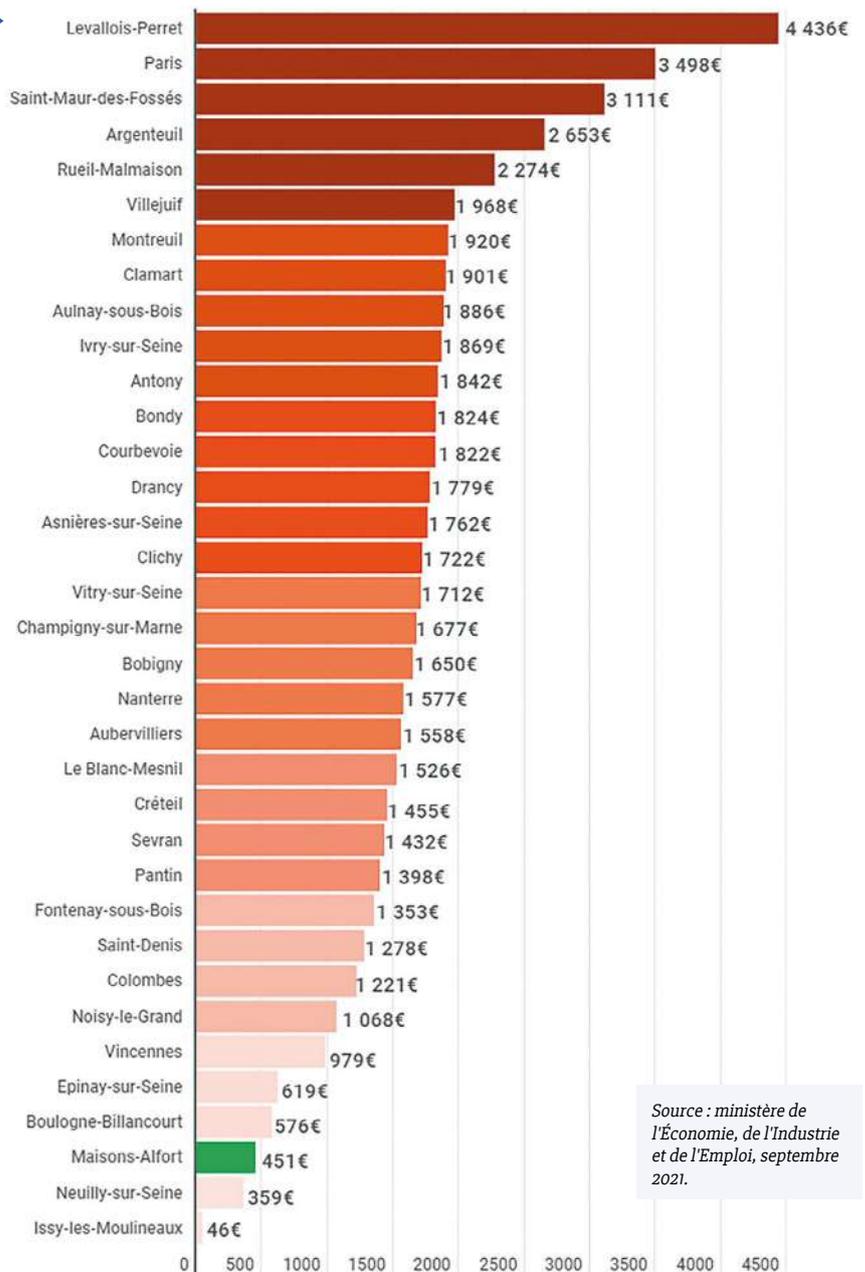
ENDETTEMENT  
DES 35 COMMUNES  
DE PLUS DE 50 000  
HABITANTS DE  
LA MÉTROPOLE  
DU GRAND PARIS  
(EN EUROS/HABITANT).

### Impôts locaux : toujours 0% d'augmentation des taux communaux

Dans un contexte économique incertain pour les collectivités, dû notamment à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la Ville de Maisons-Alfort maintient une politique fiscale stable et maîtrisée qui préserve le pouvoir d'achat des Maisonnais. Pour la septième année consécutive, **le budget municipal ne prévoit aucune augmentation des taux communaux d'imposition, que ce soit pour la taxe foncière bâtie et non bâtie**. Une stabilité fiscale qui n'est rendue possible que par la gestion saine et responsable des finances communales, et ce, de longue date.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les taux d'imposition communaux à Maisons-Alfort (27,52%) resteront encore en 2022 largement inférieurs aux moyennes 2021 départementale (35,68%) et nationale (37,72%) pour les taxes d'habitation et foncière sur le bâti.



Source : ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, septembre 2021.



#### ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT COMMUNAL

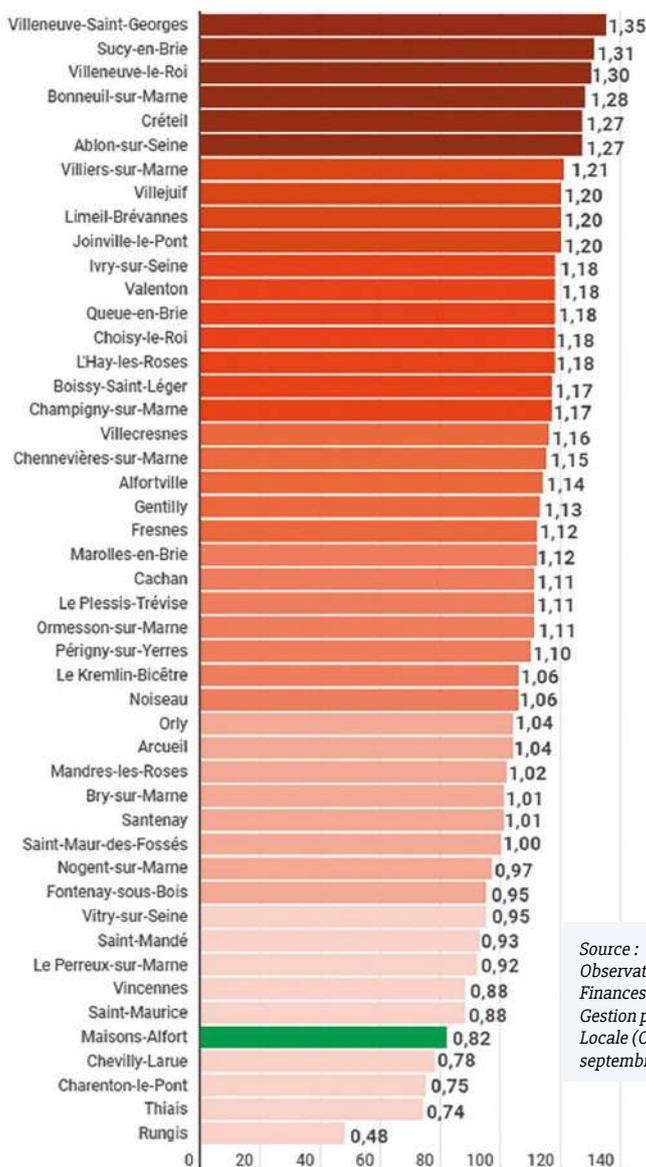
● Maisons-Alfort  
● Villes du Val-de-Marne  
de + de 50 000 hab.

Source : ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, septembre 2021.

## Une pression fiscale modérée

De ce fait, la pression fiscale des familles maisonnaies est inférieure depuis plusieurs années à la moyenne départementale et même nationale. Maisons-Alfort applique ainsi la pression fiscale la plus faible du département (0,82) parmi les villes de plus de 50 000 habitants.

PRESSION FISCALE SUR LES MÉNAGES DE 47 COMMUNES DU VAL-DE-MARNE 2020



Source : Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale (OFGL), septembre 2021.

## Qu'est-ce que l'effort ou pression fiscale ?

La pression fiscale mesure le poids des prélèvements obligatoires payés par les contribuables. À l'échelle communale, il s'agit des impôts directs locaux, à savoir la taxe d'habitation et les taxes foncières bâtie et non-bâtie. Plus un ménage paie d'impôts locaux, plus sa pression fiscale sera donc élevée et inversement.

# Taxe foncière, d'habitation, TEOM : savoir décrypter mes impôts locaux



## La taxe d'habitation

Dans le cadre de la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales mise en place progressivement jusqu'en 2023, les communes ne perçoivent plus la recette de cet impôt local depuis 2021. Une compensation est versée en contrepartie par l'État à compter de 2022. En conséquence, la Ville de Maisons-Alfort ne peut désormais plus voter de taux d'imposition pour la taxe d'habitation sur les résidences principales mais uniquement pour celle s'appliquant aux résidences secondaires. A Maisons-Alfort, les taux d'imposition communaux demeurent à 22,09% sur les résidences secondaires et principales - jusqu'à la suppression en 2023 de la taxe d'habitation.

## La taxe foncière bâtie

La suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'accompagne également, depuis 2021, du transfert de la part départementale de taxe foncière bâtie aux communes. Concrètement, à l'automne dernier, vous avez peut-être observé sur votre avis d'imposition que le taux indiqué pour la commune a augmenté : en réalité, il s'agit du regroupement sur une seule et même ligne du taux départemental et de celui voté par la commune, soit 13,75% + 13,77% = 27,52%. Pour les propriétaires, l'opération est donc neutre : ce regroupement des deux taxes n'entraîne donc pas de hausse supplémentaire sur la part communale. Auparavant, il y avait deux lignes sur votre avis d'imposition, distinguant les deux taux. Pour rappel, la municipalité a fait le choix une fois encore de ne pas augmenter en 2022 les taux des taxes foncières bâtie et non bâtie.

## La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), le produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – qui finance le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères – a été transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2021 des communes aux Etablissements Publics Territoriaux (EPT) qui votent désormais directement le taux d'imposition. Ainsi, les recettes et les dépenses liées à la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés - désormais pleinement assumée financièrement par les EPT -, ne figurent plus au budget municipal.

### Le pouvoir d'achat des Maisonnais doublement préservé : 0% de hausse des tarifs municipaux

La Ville de Maisons-Alfort **n'augmentera aucun tarif municipal en 2022**, quel que soit le secteur concerné : sport, loisirs, enfance-éducation... Les tarifs des crèches, de la restauration scolaire, des accueils de loisirs ou encore du centre aquatique n'augmenteront pas non plus. A noter que les tarifs municipaux ont fait l'objet d'une seule revalorisation sur 5 ans (2015-2020) limitée à 1% tandis que l'inflation cumulée sur six ans s'élève quant à elle à 6% (chiffre Insee).

### Plus 30% de dépenses d'investissement en 2022

Une réduction de la dette constante et un faible endettement, des dépenses de fonctionnement maîtrisées, une pression fiscale modérée sont autant d'éléments qui permettent

encore aujourd'hui à la Ville de proposer aux Maisonnais un programme d'investissement toujours plus dynamique.

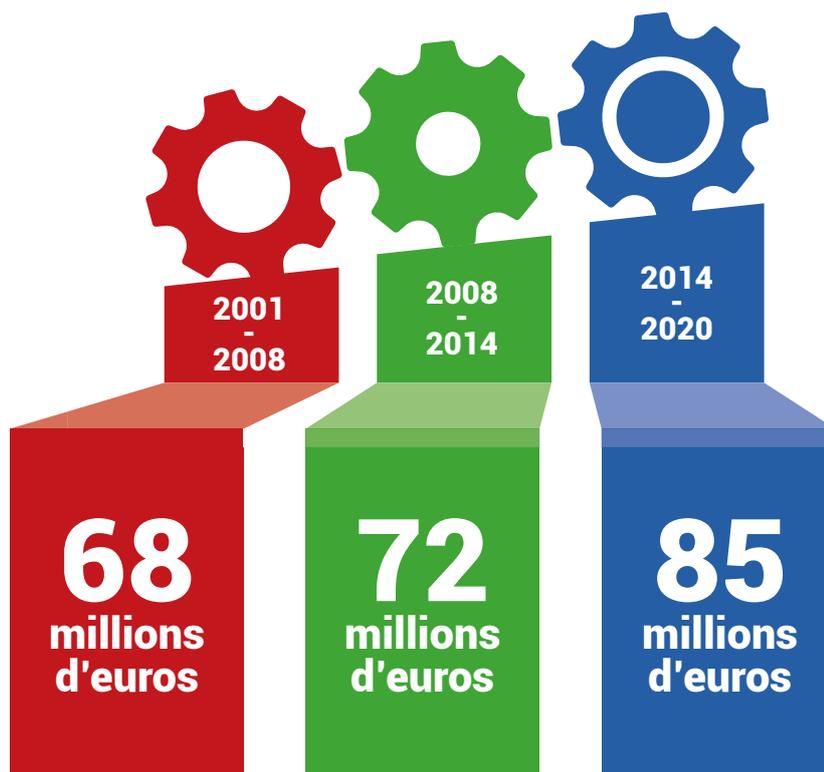
Rien que sur les deux premières années (2020-2021) du mandat municipal, le montant des investissements réalisés s'élève à 23 millions d'euros, et ce, dans un contexte fortement impacté par les confinements et le ralentissement de l'activité économique nationale.

Un effort qui se poursuit en 2022 avec une enveloppe budgétaire totale de 22 millions d'euros afin de toujours offrir aux Maisonnais des services de qualité et de nouveaux projets répondant à leurs besoins, à l'image de la future Maison de l'Environnement et du Quartier des Jeunes qui verront le jour cette année. La Ville consacre ainsi 11,5 millions d'euros aux dépenses et subventions d'équipement au budget 2022, soit 30% de plus que l'année passée. Sans oublier des reports de crédits qui portent le montant total d'investissement à 22 millions d'euros en 2022.

*« Afin de ne pas pénaliser les familles maisonnaises, j'ai souhaité maintenir les tarifs municipaux 2022 au niveau de 2021, et ce malgré une reprise de l'inflation à plus de 2% sur un an. »*

*Marie France Parrain, Maire de Maisons-Alfort*

## UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SOUTENUE DEPUIS 20 ANS



# L'essentiel du budget 2022 en 1 coup d'oeil

## CHIFFRES CLÉS 2022



**67**  
millions d'euros  
de dépenses réelles  
de fonctionnement



**22**  
millions d'euros  
d'investissement

**+30 %**  
de dépenses  
d'investissement  
(hors dette)



**0%**  
d'augmentation  
des taux d'impôts  
communaux et gel  
des tarifs  
municipaux



**8,2**  
millions d'euros  
de dépenses pour  
l'aménagement et  
l'environnement

**451 euros**  
montant de la dette  
par habitant



Diminution de  
**57%**  
de l'endettement  
depuis 2005



**1,2**  
million d'euros  
de travaux réalisés  
en régie



**300 000 euros**  
de subvention annuelle versée au  
Centre communal d'action sociale (CCAS)

et **20 000 euros**  
aux associations solidaires



**4x moins élevé**  
que l'endettement moyen  
des villes de plus de  
50 000 habitants du  
Val-de-Marne



**Les dépenses de fonctionnement  
les plus faibles des 35 communes**

de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris

## Une ville attentive aux besoins des familles maisonnaises

Maisons-Alfort a été élue meilleure ville où il fait bon être parent du département du Val-de-Marne en 2018. Une reconnaissance qui est venue saluer l'attention particulière accordée de longue date par l'équipe municipale à l'école et son rôle essentiel dans la réussite et l'épanouissement de la jeune génération de Maisonnais. De même, la Ville dispose de nombreuses structures de la petite enfance – crèches et haltes-garderies – afin d'assurer l'accueil des petits Maisonnais dans des conditions optimales dès leur plus jeune âge.



La Ville veille à la modernisation et à l'adaptation au réchauffement climatique de ses 25 écoles, à l'image de la maternelle Charles Péguy.

### ■ Une dotation par élève encore en hausse

Chaque année, notre Ville attribue une dotation scolaire aux 25 écoles maternelles et élémentaires afin d'assurer leur bon fonctionnement (achats de fournitures, transport pour les sorties scolaires, intervenants...). Revalorisée de 2%, elle s'élève à 61,20 euros par élève de maternelle et à 62,20 euros par élémentaire en 2022, avec un crédit supplémentaire de 5,50 euros pour les quatre écoles situées en Réseau d'Education Prioritaire.

### ■ Des mesures de soutien au pouvoir d'achat des familles

#### Repas gratuits ou à demi-tarif

Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville peuvent bénéficier de repas gratuits ou à demi-tarif pour les familles en difficulté.

Ainsi, près de 17 000 repas gratuits ou à demi-tarifs ont été servis pour l'année scolaire 2020-2021.

#### Des bourses scolaires

Afin de diminuer le coût de certains voyages et autres activités scolaires pour les familles, la Ville de Maisons-Alfort a mis en place plusieurs bourses à destination des jeunes scolarisés : les bourses de voyage scolaire, pour effectuer un stage à l'étranger et la participation forfaitaire pour les classes de découvertes (dans le privé).

### LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Office Municipal de la Culture (OMC) propose des activités de soutien scolaire du CP à la 6<sup>e</sup> au sein des Maisons Pour Tous et des centres socioculturels présents dans tous les quartiers en complément du dispositif de lutte contre l'exclusion scolaire.

### ■ Accompagner et mettre en œuvre des projets pédagogiques

#### Les projets citoyens et écocitoyens

Donner aux jeunes générations les clefs pour réussir, c'est aussi leur apprendre à devenir des citoyens éclairés et à agir

pour préserver l'environnement. À cet effet, la Ville mène chaque année, avec le concours de l'Education nationale, des projets citoyens et écocitoyens au sein de plusieurs classes de CM1 et/ou CM2. Ces parcours pédagogiques permettent, à travers diverses activités et rencontres, de sensibiliser les élèves au respect de l'environnement et de la biodiversité qui les entoure ou de suivre un parcours citoyen axé sur l'apprentissage de la citoyenneté, de nos institutions ou encore de la tolérance.

#### À chaque niveau son projet éducatif

Tout au long de leur scolarité à Maisons-Alfort, les élèves participent à plusieurs projets éducatifs adaptés à leur niveau et mis en place par la Ville, en coopération avec l'Education nationale. Ainsi, à la veille de leur entrée au collège, ils auront été sensibilisés à la prévention routière (CP, CE1, CM2), passé leur permis piéton, appris ce qu'est un petit déjeuner équilibré (CE2) et reçu une formation aux premiers secours (CM2). Au total, plus de 1 500 élèves participent à ces projets éducatifs chaque année. Sans oublier les sorties scolaires régulières à la Ferme de Maisons-Alfort ou encore les activités réalisées à la serre pédagogique. Le passage à la semaine de 4 jours a conduit la Ville à élaborer un **projet éducatif territorial (PEDT)**. Il permet de recenser et d'organiser l'ensemble des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires proposées aux enfants maisonnaises par la Ville (Direction Enfance Éducation, Office Municipal de la Culture (OMC), cuisine centrale, service des Sports, services techniques...) et ses partenaires (Caf, Education nationale...).

#### Séjours et classes de découvertes

La Ville reconduit chaque nouvelle année scolaire **26 classes de découvertes - 6 classes de neige et diverses autres thématiques (mer, patrimoine, nature...)** - en partenariat avec l'Education nationale à destination des élèves en élémentaire. Ce dispositif est complété par des séjours proposés lors des vacances d'hiver (ski) et de printemps (séjours multi-activités) pour les Maisonnais de 6 à 17 ans.

■ **Des accueils périscolaires et de loisirs adaptés aux besoins**

Attentive aux contraintes des familles maisonnaises, la Ville a souhaité mettre en place un accueil périscolaire et de loisirs souple et adapté aux besoins de chacun. Ainsi, un accueil avant et après la classe au sein des 25 écoles maternelles et élémentaires ainsi que le mercredi et durant les vacances scolaires est proposé avec une large amplitude horaire (à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30) et une facilité d'inscription et de réservation.

■ **Des lieux d'accueil diversifiés dès la petite enfance**

La Ville dispose d'une capacité d'accueil de :

- **3 crèches collectives municipales** qui offrent 162 places

d'accueil

- **1 crèche familiale municipale** à la Maison de l'Enfant d'une capacité d'accueil de 90 places

- **5 haltes-garderies** pour un total de 78 places

Soit une capacité d'accueil totale des structures municipales de la petite enfance de **340 places (262 en crèches et 78 en haltes-garderies)**.

Sans compter les 275 places d'accueil des 5 crèches collectives départementales existant à Maisons-Alfort, qui portent le **nombre de places en crèches collectives et familiales (municipales et départementales) dans notre ville à 615**.

Ces structures d'accueil sont complétées par la ludothèque de la Maison de l'Enfant, 3 lieux d'accueil Enfants-Parents et 1 Relais Assistantes Maternelles.

6

**millions d'euros**  
C'est le montant total des dépenses affectées à la petite enfance en 2022

## Une ville solidaire qui agit pour ses aînés

Plus que jamais avec les deux années de crise sanitaire que nous venons de traverser, la Ville de Maisons-Alfort se mobilise et poursuit ses actions en faveur des seniors et des personnes en situation de précarité sociale, notamment via son Centre communal d'action sociale (CCAS).



Les seniors maisonnaises lors de leur voyage en Corse réalisé en septembre dernier.



Un dispositif exceptionnel a été mis en place par la Ville à Noël afin de maintenir, malgré la crise sanitaire, la traditionnelle distribution de boîtes de chocolats aux seniors.

1,8

**million d'euros**

C'est le montant total des dépenses affectées aux aides à domicile en 2022

**Aides ménagères et portage de repas à domicile**

Ces actions du Service Municipal d'Aide à Domicile favorisent le maintien à domicile des Maisonnaises âgés de plus de 65 ans. Ainsi, au quotidien, près de 400 Maisonnaises bénéficient d'une aide-ménagère à domicile et 135 au titre du portage de repas à domicile.

### *Des aides pour les plus démunis*

**Des bons alimentaires, secours d'urgence ainsi que des aides financières** sont attribués toute l'année par le CCAS. En parallèle, **un fonds d'aide à l'énergie**, mis en place en partenariat avec le Syndicat d'électricité SIPPAREC en complément du Conseil départemental, aide financièrement les familles à payer leurs factures d'électricité et de gaz.

■ Favoriser les moments de convivialité et de rencontre  
À la découverte de nouveaux horizons

Des séjours de vacances en France et à l'étranger sont proposés chaque année par le CCAS en collaboration avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV) pour les Maisonnais de plus de 65 ans. En 2022, près de 200 seniors maisonnais partiront pour la Norvège du 23 au 30 mai, au Portugal du 16 au 24 septembre et à Port-Barcarès du 28 mai au 4 juin (réservé en priorité aux personnes non-imposables).

**INFO-Séniors, une structure dédiée**

Maisons-Alfort dispose d'une structure dédiée à nos aînés : INFO-Séniors. Rattaché à l'Office Municipal de la Culture, ce service coordonne les activités des seniors au sein des Espaces Loisirs, organise de nombreuses animations (excursions, bals, ateliers...) et est source d'informations utiles au quotidien des seniors.

**Des Repas de Printemps et goûters de Noël**

C'est une coutume bien ancrée à Maisons-Alfort : deux fois par an, la Ville invite les Maisonnais de plus de 65 ans à profiter d'un moment de convivialité au Moulin Brûlé. Plus de 2 000 seniors participent à chaque édition. **Les Repas de Printemps se dérouleront du 26 au 29 avril cette année** après deux ans d'interruption en raison de la crise sanitaire.

Comme de coutume, un spectacle viendra animer ces repas qui marquent l'arrivée de la belle saison.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Dans la continuité de ses actions afin d'apporter un soutien aux habitants et de mettre en place des initiatives solidaires, la Ville verse, via le CCAS, des subventions d'un montant de 20 000 euros aux associations solidaires, à l'image des Restos du Cœur, du Rotary Club, ou encore du Lions Club.

**Une ville qui (se) bouge**

La pratique du sport constitue de longue date un élément important de notre vie locale, portée par une politique volontariste de l'équipe municipale. C'est pourquoi, tout au long de l'année, sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, le service des Sports de la Ville propose de nombreuses activités sportives et ludiques gratuites aux Maisonnais âgés de 3 à 25 ans – 10 000 jeunes en bénéficient chaque année - : **ateliers, cours de natation, sport à l'école, Bébé-Gym, Contrats Bleus, Sport Cité, Sports Loisirs Quartiers, Eté Chaud...** Autant d'occasions de se dépenser, encadrées par des moniteurs sportifs diplômés d'État.

■ Des équipements adaptés à toutes les pratiques sportives

Afin d'encourager l'accès au sport pour tous, la Ville met à la disposition des Maisonnais des équipements sportifs dans tous les quartiers régulièrement entretenus et adaptés à la pratique de nombreuses disciplines : **centre aquatique Arthur Hévette, Palais des Sports, 9 gymnases, 3 stades avec 3 terrains de football, 11 salles de sport spécialisées** (4 dojos dont un dédié au judo, 5 salles de

musculature, 1 salle d'escrime et de gymnastique), un **mur d'escalade, 6 plateaux d'évolution multisports, une piste d'athlétisme, des aires de lancer et de saut au stade Delaune, 19 courts de tennis** (10 couverts en hiver et 6 en été), un **mini-golf** et un **skatepark**. En parallèle, la Ville apporte un soutien actif aux associations sportives par la mise à disposition de créneaux dans ces équipements et par le versement de subventions.



De nombreux équipements sont mis à la disposition des associations sportives, comme la salle dédiée à la gymnastique située au gymnase Pompidou.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

La Ville verse une bourse Sport, et depuis 2004, une bourse Culture aux Maisonnais âgés de 7 à 17 ans. Toutes deux sont attribuées annuellement sous conditions de ressources des familles afin de favoriser l'inscription des jeunes Maisonnais dans l'un des nombreux clubs sportifs et/ou associations culturelles.

## Une ville où vit la culture

6

millions d'euros  
C'est le montant alloué  
à la culture en 2022



La ville compte trois médiathèques, André Malraux, Centre et René Coty.

Plus qu'un loisir, la vie culturelle dans une ville constitue un moment de partage, de découvertes et d'échanges. Lieux de vie, lieux de rencontres, les équipements culturels sont présents dans chaque quartier de Maisons-Alfort, pour que chacun ait un accès égal à la culture.

Notre ville compte en effet **deux théâtres, Claude Debussy et le Nouvel Espace Culturel Charentonneau (NECC), trois médiathèques, André Malraux, René Coty et Centre, un Bibliobus, un cinéma - Le Ciné Debussy, le musée de Maisons-Alfort – château de Réghat, un conservatoire municipal Henri Dutilleux, et neuf boîtes à livres.** De son côté, l'OMC apporte quotidiennement un soutien actif aux nombreuses associations culturelles et de loisirs au travers de ses équipes et de **dix équipements de quartier, Maisons Pour Tous et centres socioculturels.**

## Une ville mobilisée pour l'emploi

### *Une politique active en matière de logement social*

Maisons-Alfort poursuit activement sa politique incitative à la rénovation – notamment énergétique – de l'ensemble des logements sociaux présents sur la commune, qu'ils soient gérés par Maisons-Alfort Habitat ou par l'un des dix bailleurs sociaux.

Ces investissements sont complétés par une politique active en constructions neuves, acquisitions et améliorations de logements. **En 2021, ce sont plus d'un million d'euros qui y ont ainsi été consacrés.**

À partir de 2022, l'Organisme de Foncier Solidaire de Maisons-Alfort proposera une offre en accession sociale pérenne de logements neufs, de près de 40% inférieure aux prix actuellement pratiqués sur la commune.

La Ville, dans le cadre du droit de préemption urbain renforcé, s'inscrit également dans la lutte contre l'habitat insalubre et les « marchands de sommeil ». À ce titre, la Ville procède dans les divers quartiers à l'acquisition d'appartements privés (320 000 euros en 2021) qui seront ensuite transformés en logements sociaux par Maisons-Alfort Habitat après des travaux de rénovation.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le bureau municipal du logement se situe désormais au 13 rue Parmentier dans des locaux réaménagés permettant un suivi personnalisé des demandes de logement social, tout en poursuivant son activité et missions associées.

Agir au quotidien pour l'emploi a toujours été une volonté forte de la Ville de Maisons-Alfort. Une volonté qui se voit renforcée aujourd'hui, notamment avec deux ans de crise sanitaire. Plus que jamais, l'échelon local est porteur de solutions pour les Maisonnais.

Ainsi, Maisons-Alfort dispose de trois structures dédiées : la **Mission Locale** intercommunale (pour les 16-25 ans), **Accueil-Emploi** (demandeurs d'emploi de plus de 26 ans) et le **Bureau Information Jeunesse** (BIJ), les deux premiers proposant des services complémentaires à Pôle emploi par un suivi et un accompagnement individualisé de tous les Maisonnais en recherche d'emploi.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La Ville propose des cours de promotion sociale pour adultes : enseignements théoriques et professionnels, apprentissage de langues vivantes et préparations aux concours administratifs. Les tarifs s'élèvent à 15 euros par an et sont gratuits pour les Maisonnais non-imposables.

20

millions d'euros  
C'est le montant des  
travaux de modernisation et  
de rénovation réalisés par  
Maisons-Alfort Habitat.



Créé par la Ville en 1996, Accueil Emploi accompagne les Maisonnais de plus de 26 ans dans leur recherche d'emploi.

## Une ville qui investit pour ses habitants

Ville durable, plus sûre, qui se transforme... Maisons-Alfort déploie un programme d'investissement toujours plus dynamique en 2022 pour offrir à ses habitants une ville innovante au plus près de leurs besoins. La Ville consacre ainsi 11,5 millions d'euros aux dépenses et subventions d'équipement au budget 2022, soit 30% de plus que l'année passée. Sans oublier des reports de crédits qui portent le montant total d'investissement à 22 millions d'euros en 2022.



Le futur Quartier des Jeunes, Cours des Juillottes.

### Une ville qui innove et se transforme

- **La création du Quartier des Jeunes** au 31 Cours des Juillottes, un espace entièrement dédié à la jeunesse maisonnaise pour se retrouver, travailler, échanger, créer mais aussi entreprendre. Coût total : 900 000 euros.
- Remplacement de la pelouse synthétique au stade des Juillottes (football et rugby) afin d'améliorer le confort des sportifs maisonnaise. Coût total : 800 000 euros.
- La deuxième phase des travaux de chaussée - avec enfouissement - rue Pierre Sépard pour 700 000 euros.
- Les travaux de voirie devant les immeubles de la Sablière, situés avenue de la Liberté. Coût total : 200 000 euros.

### Une ville plus sûre

- **Le déploiement de la vidéoprotection** dans les quartiers pour 500 000 euros et l'aménagement du futur centre de supervision urbain. Au total, environ 70 caméras vont être installées pour un coût évalué à 1,9 million d'euros.

### Une ville durable et écologique

- **Lancement de la deuxième phase du plan « 1 000 arbres pour Maisons-Alfort »** pour un coût évalué à 240 000 euros.
- **La rénovation dans une démarche écologique de lutte contre**

**le réchauffement climatique de plusieurs cours d'école** : les élémentaires Victor Hugo (210 000 euros de rénovation et 100 000 euros de végétalisation) et Parmentier A (250 000 euros), la maternelle Pompidou (100 000 euros).

- La pose de menuiseries extérieures, côté cour, à l'école maternelle Pompidou pour 120 000 euros afin d'améliorer le confort des élèves notamment lors des fortes chaleurs estivales.
- Le programme de plantation annuel d'arbres et d'arbustes dans les espaces verts urbains pour un montant de 100 000 euros.
- Le paysagement de la rue du Gué aux Aurochs qui fait suite à son aménagement. Coût total : 100 000 euros.

### Et aussi...

- **Le remplacement du Bibliobus**, pour un véhicule plus moderne et respectueux de l'environnement. Coût total : 240 000 euros.
- Le ravalement de l'annexe de la Maison Pour Tous d'Alfort. Coût total 100 000 euros.
- Le programme annuel d'éclairage public comprenant notamment la rénovation du réseau pour 150 000 euros.
- Le réaménagement de la voirie Quai Fernand Saguet et rue du Gué aux Aurochs pour un montant de 150 000 euros.
- Acquisition d'un mini-bus pour transporter les seniors pour 70 000 euros.

1,2  
million d'euros

C'est le montant moyen des travaux réalisés en régie par les services techniques de la Ville (voirie, bâtiments, espaces verts), soit autant d'économies sur le budget de la commune.